SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022 À 19 H 00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2832e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 19 avril 2022**, à 19 h 00 à laquelle sont présents, madame la conseillère Chantal Benoit et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Jocelyn Jutras, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Assiste également à la séance, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

2022-04-39 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04-40 **Adoption de la modification à l'organigramme municipal 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier l'organigramme du personnel municipal, afin de représenter plus adéquatement les services municipaux offerts aux citoyens et ainsi permettre l'atteinte des objectifs budgétaires et projets à venir;

ATTENDU QUE par l'adoption de l'organigramme modifié 2022 et sa réorganisation municipale, en résulte une abolition de poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'adopter l'organigramme modifié 2022 déposé par le directeur général en tenant compte de l'abolition de poste apportée à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Mario Larochelle, conformément au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité, déclare à voix haute être dans une situation où il est susceptible de devoir faire un choix entre l'intérêt d'un proche direct et celui de la Municipalité. En conséquence, en plus de ce qui précède, monsieur Larochelle précise avoir divulgué la nature générale de son intérêt, puis avoir quitté toute séance non publique, pour tout le temps qu'ont duré les délibérations sur cette question. Il déclare donc ne pas avoir participé aux délibérations et discussions préalables relatives à la prochaine résolution, qu'il se retire du débat touchant la prochaine résolution et s'abstient d'un vote sur celle-ci. Monsieur Larochelle recule sa chaise afin de ne pas influencer le vote.

2022-04-41 **Autorisation de paiement – Entente au dossier portant le numéro RH-202204**

ATTENDU QU'une entente à l'amiable doit intervenir entre les deux parties;

ATTENDU l'obligation de la confidentialité par la Loi et les engagements relatifs à ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser le paiement tel que convenu à l'entente signée par les parties.

QUE le maire, monsieur Robert Vyncke et le directeur général, Jean-Raphaël Cloutier, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Mario Larochelle est de retour à la table des conseillers.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022 À 19 H 00

2022-04-42 **Évaluation structurale du bâtiment d'eau potable**

ATTENDU QU'à la suite d'une visite de nos assureurs, il y a lieu d'effectuer une évaluation structurale, du bâtiment d'eau potable situé au 1135, rue Principale est;

ATTENDU QUE la Municipalité requiert les services professionnels d'une firme en évaluation structurale de bâtiments pour effectuer ce mandat;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à 4 firmes différentes une soumission et que seulement 2 firmes ont soumissionnées;

ATTENDU QUE la firme Consulmaj inc. a déposé une proposition datée du 9 mars 2022 à la Municipalité et que celle-ci répond aux critères et exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** d'accepter l'offre de services de la firme Consulmaj inc. au montant de 5 000 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-04-43 **Offre de services / Étude géotechnique / Complexe multifonctionnel**

ATTENDU QUE la Municipalité requiert les services professionnels d'une firme en étude géotechnique pour réaliser le projet du toit de patinoire extérieure au parc des loisirs;

ATTENDU QUE cette étude géotechnique permettra d'effectuer des sondages afin de déterminer la composition du sol de l'emplacement qui a été déterminé pour accueillir le complexe multifonctionnel;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à 4 firmes différentes une soumission et que seulement 3 firmes ont soumissionnées;

ATTENDU QUE la firme Labo Montérégie a déposé une proposition datée du 11 avril 2022 à la Municipalité et que celle-ci répond aux critères, aux délais et exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** d'accepter l'offre de services de la compagnie Labo Montérégie au montant de 18 700 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Période de questions

La période de questions débute à 19 h 15 et se termine à 19 h 15.

2022-04-44 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

_____	_____
Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Maire	Directeur général